



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 12/95

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 420'000.-- destiné à la création d'un giratoire "route de l'Etraz - rue de la Gare.

Municipal responsable : Monsieur Hans-Rudolf KAPPELER.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

En mars 1991, la Municipalité de Prangins a mandaté le Bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA d'élaborer un dossier de stratégie de régulation du trafic sur la route de l'Etraz, entre la Tour d'Eau et le giratoire de la Zyma, pour trouver notamment la meilleure solution concernant la sortie "rue de la Gare - route de l'Etraz", respectivement l'accès à notre parcelle en zone artisanale. Après étude, le Bureau Transitec propose, en février 1992, la réalisation d'un giratoire qui permet de :

- diminuer la vitesse des véhicules sur la route de l'Etraz
- améliorer la capacité de tourner à gauche, rue de la Gare - route de l'Etraz et diminuer les temps d'attente au débouché de la rue de la Gare
- donner une bonne accessibilité à la parcelle communale et à la partie, côté Lausanne, de la zone industrielle.

La Municipalité, consciente de la sécurité respectivement de la gestion de la circulation sur ce tronçon et convaincue des conclusions de Transitec, a mandaté en juin 1993 le Bureau d'ingénieurs Schenk SA, à Nyon, pour élaborer le projet de giratoire avec le principe d'accès à la zone artisanale.

./.

INTRODUCTION

Le projet de réalisation a été soumis à l'examen préalable auprès du Département des Travaux Publics, de l'Aménagement et des Transports, conformément aux dispositions des articles 13 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LR) et 56 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC).

Le projet définitif du giratoire pour la réalisation duquel nous vous demandons un crédit a été mis à l'enquête publique du 21 janvier au 21 février 1994. Aucune opposition n'a été formulée; par contre, la Station Fédérale de Changins nous a notifié quelques remarques mentionnées dans la lettre que nous annexons au présent préavis. Vu que la réalisation de ce projet nécessite l'emprise de 785 m² de terrain, soit 120 m² à M. Roger DENOENT et 665 m² à la Station Fédérale de Changins (Confédération), nous avons mis à l'enquête publique du 15 novembre au 15 décembre 1994 l'expropriation pour cause d'intérêts publics des terrains et droits nécessaires. Aucune remarque ou opposition n'a été faite à cette seconde enquête. Il est à noter que la convention entre M. Roger DENOENT et la Commune a été signée et que celle entre la Confédération et la Commune est en cours de régularisation.

PROJET

Il s'agit d'un giratoire, de dimension moyenne, qui se range dans la classe des "Compacts" selon la nomenclature en usage. Il a deux fonctions essentielles :

- celle d'améliorer la sortie et l'accès au village,
- celle de ralentir le trafic sur la route de l'Etraz (RC 30c).

Le trafic de transit cycles, Gland-Nyon, est mis hors site. Le bord de la chaussée dans l'angle Est est légèrement modifié. Le chemin de la Longeraie sera à trafic unidirectionnel dans le sens Prangins - Duillier. Le dimensionnement des voies est dicté par le Service des Routes et des Autoroutes. Un anneau semi-franchissable adéquat apportera un point positif au système, eu égard au souci de la Municipalité de modérer les vitesses des véhicules. L'ouvrage sera équipé d'un éclairage public et d'un équipement d'arrosage.

GABARIT

Giratoire	28 m. de diamètre
Ilot central	10 m. de diamètre
Bande semi-franchissable	2 m. de large
Piste cyclable	2 m. de large

EXECUTION

Nous proposons une réalisation simple de bonne qualité en utilisant des matériaux traditionnels comme bitume, pavés et plantations.

L'aménagement des îlots dépendra à la fois des exigences d'entretien des lieux et des visibilitées.

SUBSIDE

Selon les renseignements obtenus auprès de M. ISOZ, voyer du Ier arrondissement, il est peu probable d'obtenir une subvention du Canton. Toutefois, lors de l'octroi du crédit, nous formulerons une demande officielle auprès du Canton. Tout montant accordé viendrait automatiquement en déduction du crédit demandé.

COÛT DE L'OPERATION

Le coût des travaux, défini sur la base des soumissions rentrées, se résume comme suit :

Travaux :

01 Installation	Fr.	7'440.--
02 Terrassement	Fr.	36'340.--
03 Canalisation et assainissement	Fr.	17'655.--
04 Béton et maçonnerie	Fr.	12'070.--
05 Bordures, pavés, etc	Fr.	60'500.--
06 Superstructure	Fr.	75'770.--
07 Mur de soutènement, clôture	Fr.	15'010.--
08 Plantations	Fr.	19'695.--
09 Arrosage	Fr.	5'860.--
10 Eclairage	Fr.	25'100.--
11 Signalisation	Fr.	11'400.--
12 Marquage	Fr.	10'000.--
13 Divers et imprévus (env. 8 %)	Fr.	24'135.--
14 Honoraires y c. TVA 6.5 %	Fr.	55'500.--

Emprises et abornement :

15 Indemnité à M. R. DENOGENT 120 m2 à Fr. 200.--	Fr.	24'000.--
16 Indemnité à la Confédération 665 m2 à Fr. 15.--	Fr.	9'975.--
17 Abornement	Fr.	9'550.--

Total :

Fr. 420'000.--
=====

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Prangins vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 12/95 relatif à une demande de crédit de Fr. 420'000.-- pour la réalisation d'un giratoire "route de l'Etraz - rue de la Gare",

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1/ d'adopter le préavis municipal No 12/95 relatif à une demande de crédit de Fr. 420'000.-- pour la réalisation d'un giratoire "route de l'Etraz - rue de la Gare",

2/ d'accorder un crédit de Fr. 420'000.-- pour la réalisation des travaux,

3/ de financer cette opération selon l'autorisation générale d'emprunter accordée par le Conseil communal, sous réserve du préavis de la Commission des Finances,

4/ de répartir l'amortissement du montant de Fr. 420'000.-- sur 30 ans en portant au budget de fonctionnement la somme de Fr. 14'000.-- par année en l'imputant au service des routes,

5/ de porter au budget de fonctionnement, chaque année, la somme de Fr. 5'000.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 27 mars 1995, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic :


A. Tschumy



le secrétaire :


A. Badel

Annexes : - lettre du 3 février 1995 de la Station Fédérale de Recherches Agronomiques de Changins,
- plan de situation,
- plan technique,
- plan des emprises.

419.1



STATION FÉDÉRALE DE RECHERCHES AGRONOMIQUES DE CHANGINS
STAZIONE FEDERALE DI RICERCA AGRONOMICHE
EIDGENÖSSISCHE LANDWIRTSCHAFTLICHE FORSCHUNGSANSTALT
FEDERAL AGRICULTURAL RESEARCH STATION

Nyon, le 3 février 1994

Ref.: V/

N/ RF/ri

☎ 022/363 44.44

R E C O M M A N D E

Municipalité de et à

1197 P R A N G I N S

Concerne: Enquête publique No 14.400

M. Le Syndic,

MM. les Municipaux,

Après avoir consulté les plans du projet d'aménagement d'un giratoire à la jonction de la RC 30c avec la RC 27e nous devons formuler les remarques suivantes:

- l'emprise maximum, y compris l'emprise du chantier ne doit pas excéder 16 mètres par rapport à la limite de la parcelle 104 de la Confédération.
- le chantier sera cloturé par une barrière installée dans les limites fixées par la RAC.
- la terre végétale restera sur le domaine de la RAC
- les détails d'aménagements le long de la propriété de la RAC tels que drainages, bordures feront l'objet d'un accord entre les parties.

Sous réserves de ces remarques et de celles que pourrait formuler l'autorité supérieure, le projet présenté est acceptable.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.


Le Directeur: A. VEZ



14400



Routes cantonales N^{os} 30c et 27e

COMMUNE

PRANGINS

Correction

PLAN DE SITUATION

CREATION D'UN GIRATOIRE

BUREAU TECHNIQUE
BERNARD SCHENK SA
RTE DE CLÉMENTY 68 1260 NYON
TÉL. 022 361 88 40/46
FAX 022 361 80 06

Modifié, le 13 octobre 1993

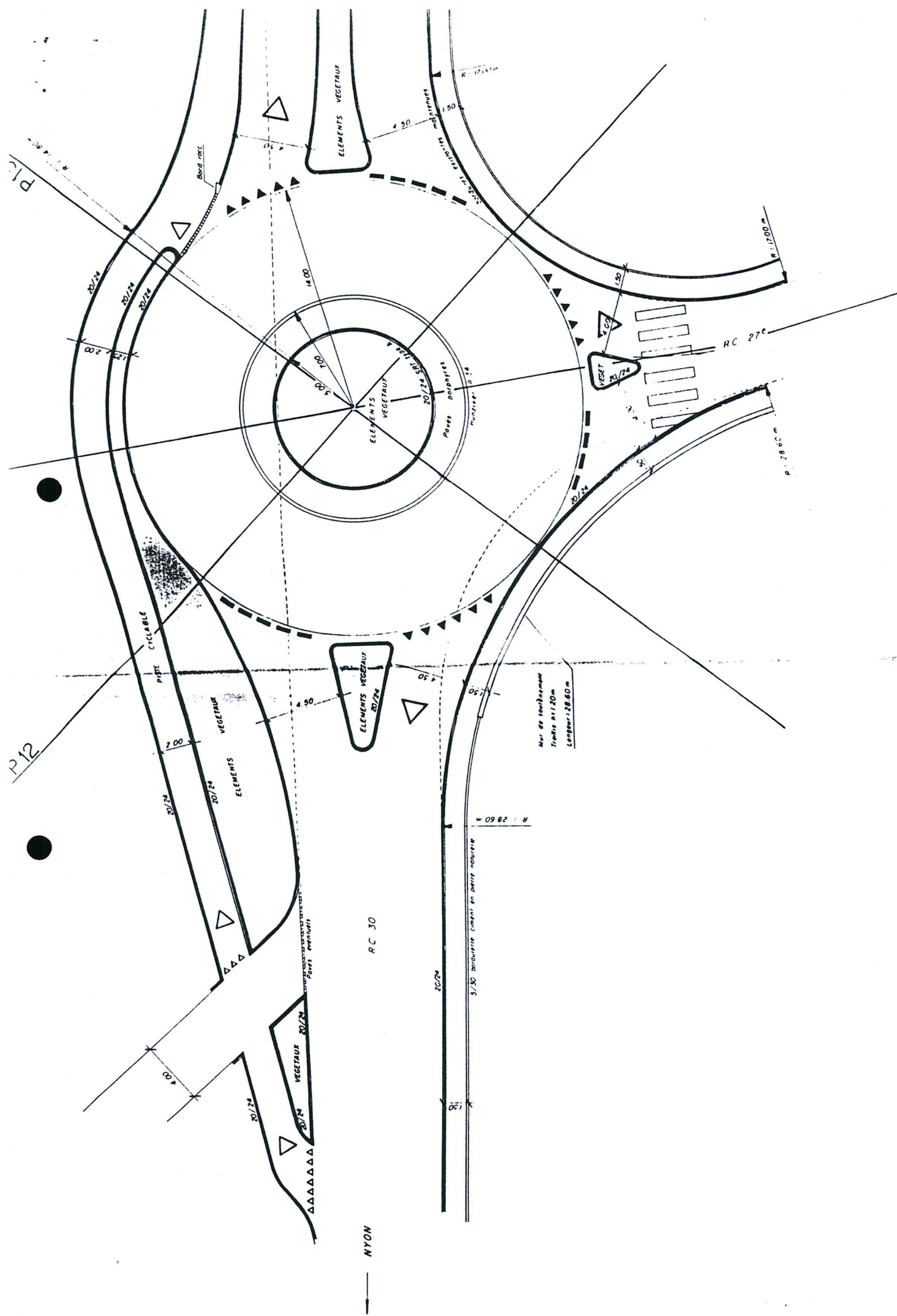
V^o PR 92 645

ÉCHELLE

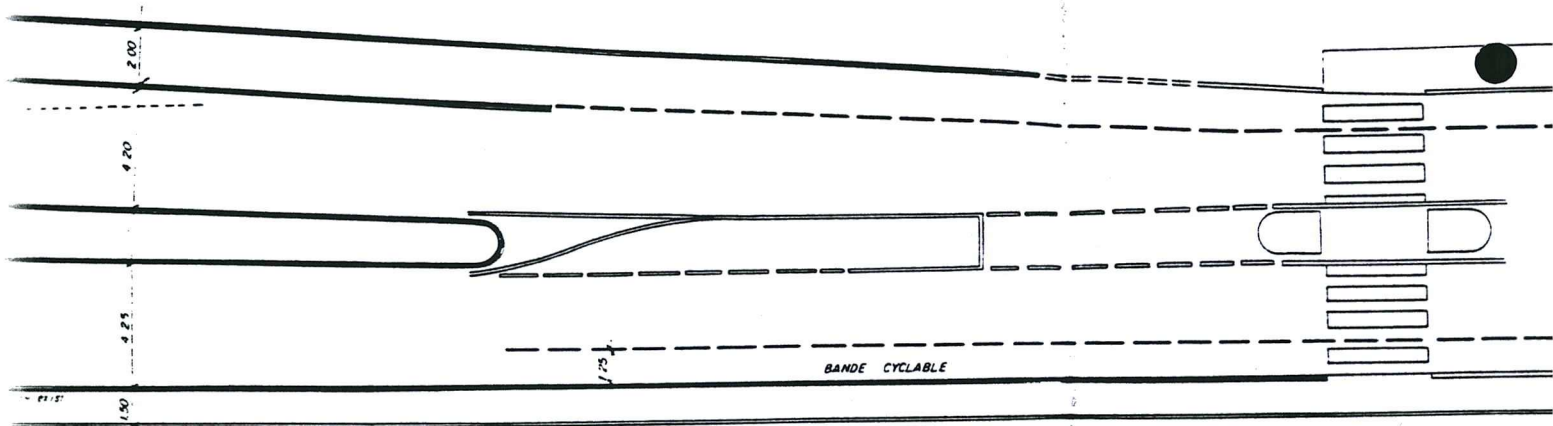
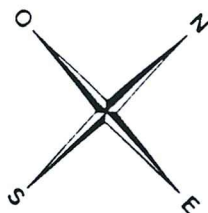
1:500

Date 12.01.1993

Class. rouieau N°



NYON





14400



Routes cantonales N^{os} 30c et 27e

COMMUNE

PRANGINS

Correction

PLAN TECHNIQUE

CREATION D'UN GIRATOIRE

BUREAU TECHNIQUE
BERNARD SCHENK SA
RTE DE CLÉMENTY 60 1260 NYCH
TÉL. 022 361 88 40/46
FAX 022 361 80 06

Modifié, le 13 octobre 1993

N^o PR 92 645

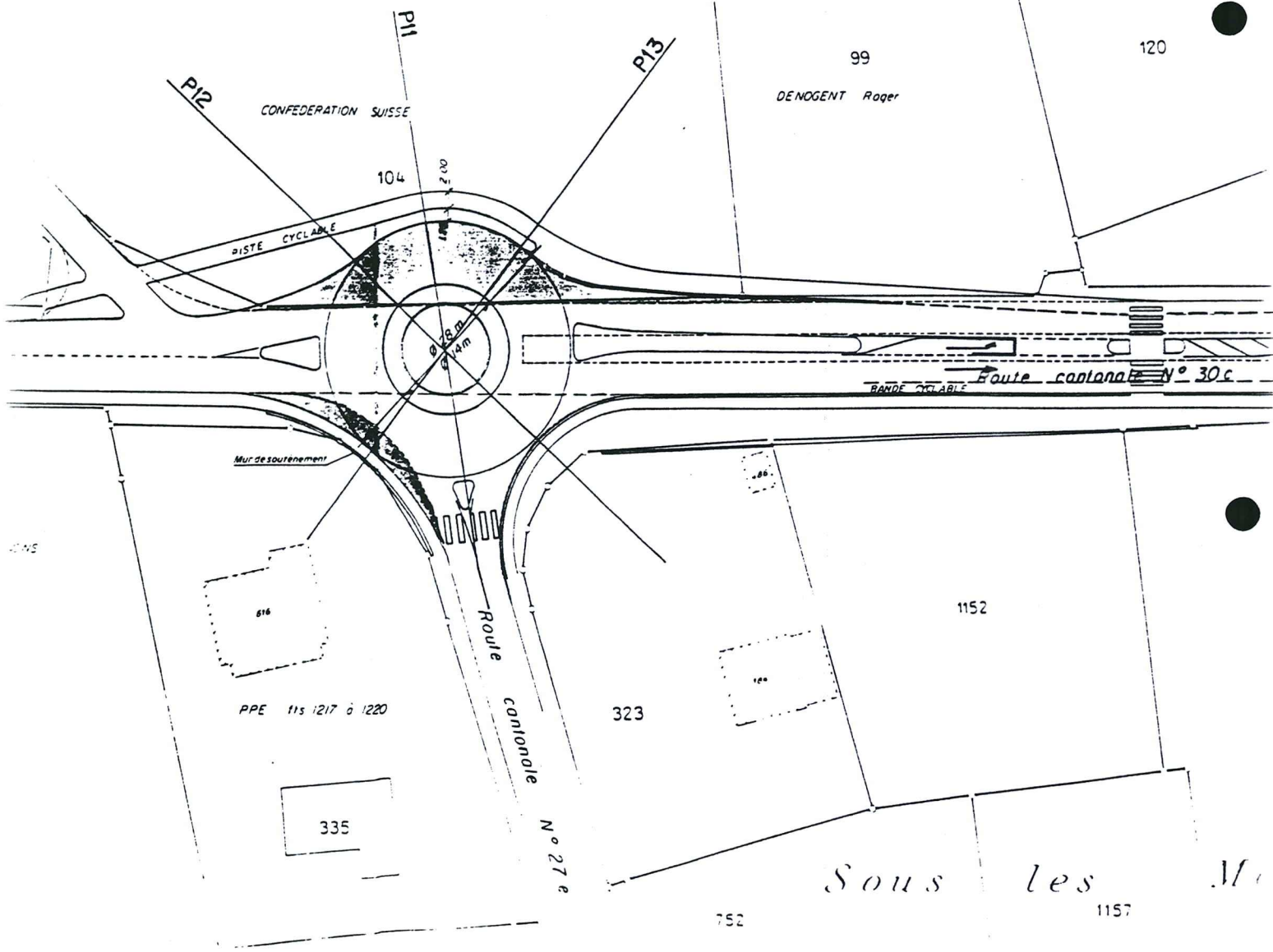
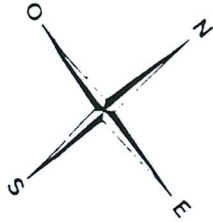
ÉCHELLE

Date le 21 juin 1993

1:200

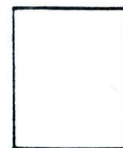
Class. rouveau N^o

Les Mouilles





14400



Routes cantonales N^{os} 30c et 27e

COMMUNE

PRANGINS

Correction

EMPRISES

CREATION D'UN GIRATOIRE

BUREAU TECHNIQUE
BERNARD SCHENK SA
RTE DE CLÉMENTY 80 1260 NYON
TÉL. 022 361 88 40/46
FAX 022 361 80 06

Modifié, le 13 octobre 1993

N^o PR 92 645

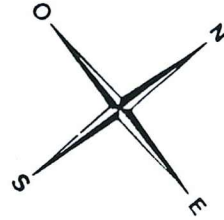
ÉCHELLE

1:500

Class. mètre N^o

L E G E N D E

-  E M P R I S E S
-  R E T R O C E S S I O N
-  E m p r i s e s d e c h a n t i e r



Les Mouilles

